

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-04-006

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE,

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à M. Brice BOUVIER  
 Mme Virginie SPITZ donne procuration à M. Mathieu GARRIGUE  
 Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à Sandrine PIROF  
 M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA  
 Mme Angélique FOUSTER

Monsieur Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023**

M. Brice BOUVIER Adjoint délégué aux associations rappelle au Conseil Municipal le budget primitif 2023 et demande de se prononcer sur les subventions affectées aux associations.

Vu la commission municipale en date du 08/03/2023

Vu la commission des finances en date du 05/04/2023.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** de subventionner les associations en 2023 suivant le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT €	ASSOCIATIONS	MONTANT €
ACCA CHASSE	500 €	Aide à Domicile en Milieu Rural	500 €
AMICALE POMPIERS	300 €	LES RESTOS DU COEUR	400 €
ASS PECHE AAPMA	150 €	ASS.MAITRES CHIENS AVALANCHE	50 €
COMITE DES FETES	3000 €	COLLEGE DE BOURG-MADAME	50 €
LES AMIS DE L'ECOLE	600 €	LA TET DANS LES ETOILES	1000 €
ASS. LES CLES DU CLASSIQUE	1000 €	COMITE USAGERS TRAIN JAUNE	80 €
COOP RASED	150 €	PREVENTION ROUTIERE	50 €
CLUB DETENTE ET LOISIRS	500 €	ECOLE RUGBY CERDAGNE	200 €
ASS. SOPHRO BIEN-ETRE	50 €	ASS. OSSEJA TIR SPORTIF	100 €
ASS.BOUGE EN CAROL	100 €	ASS. DANSE POURQUOI PAS NOUS	50 €
SMCC TRACE CATALANE	150 €	ECOLE FOOTBALL CERDAGNE	200 €
CARIOLETTES YOGA	50 €	ASS SPORTIVE COLLEGE CERDANYA	100 €
ASS PROTECTION ANIMALE	50 €	FUTSAL BOURG-MADAME CC	200 €
CLUB LUTTE FONT-ROMEU	250 €	RID IN CAROL	50 €

**DIT** que les crédits sont inscrits sur l'article 6574 du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture  
 066-216600056-20230413-202304006-DE  
 Date de télétransmission : 18/04/2023  
 Date de réception préfecture : 18/04/2023



Monsieur le maire  
 Christian PALLARES